

Le Parti socialiste obtient la majorité absolue à l'Assemblée nationale

de Corinne Deloy

Resultats
2e tour

Le Parti socialiste (PS), dont le président de la République élu le 6 mai dernier, François Hollande est issu, dirigé par Martine Aubry, a recueilli la majorité absolue des sièges de l'Assemblée nationale, chambre basse du Parlement, au 2e tour de scrutin le 17 juin. Le PS a obtenu 280 députés, les radicaux de gauche 12 et les divers gauche, 22. La gauche détient également depuis septembre 2011 la majorité au Sénat, chambre haute du Parlement.

Europe écologie-Les Verts (EE-LV), dirigé par Cécile Duflot, a obtenu 17 députés et sera donc en mesure de former un groupe parlementaire. En revanche, le Front de gauche, mouvement rassemblant le Parti communiste (PCF) et le Parti de gauche (PG) de Jean-Luc Mélenchon, a remporté 10 sièges. Le PS a donc les mains libres pour mener sa politique et n'aura pas à composer avec un Front de gauche aux positions radicales sur l'économie et sur l'Union européenne.

Majoritaire, la gauche n'obtient toutefois pas la majorité des 3/5e au Congrès (555 parlementaires), qui rassemble les deux chambres du Parlement et qui lui aurait permis d'adopter des réformes constitutionnelles ou encore de proposer un référendum sans l'accord de l'opposition.

L'Union pour un mouvement populaire (UMP), principal parti d'opposition de l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy, dirigé par Jean-François Copé, a obtenu 194 députés, le Parti radical 6 et les divers droite 14. Le nouveau Centre obtient 12 élus.

Le Mouvement démocrate (MoDem) a remporté 2 sièges à l'Assemblée nationale. En revanche, son leader François Bayrou a perdu le siège qu'il occupait depuis 1986. Enfin, le Front national (FN), dirigé par Marine Le Pen et qui se présentait sous l'appellation de Rassemblement bleu marine, a obtenu 2 députés.

La participation a été la plus faible jamais enregistrée à des élections législatives en France : 55,41%.

Enfin, la prochaine Assemblée nationale accueillera 155 femmes (+ 48).

Le résultat du scrutin législatif est donc une victoire du président François Hollande et du gouvernement de Jean-Marc Ayrault (PS). Le chef de l'Etat dispose désormais d'une majorité « *large, solide et cohérente* » qu'il avait appelée de ses vœux pour pouvoir appliquer son programme et que les Français lui ont accordée dans un contexte de sévère crise économique. « *Les Français ont amplifié la demande de changement qui était déjà apparue la semaine dernière au 1er tour de scrutin. Je voudrais les remercier de cette confiance. Elle nous oblige et elle nous honore. C'est pour nous maintenant un devoir de réussir ce redressement dans la justice* » a déclaré Martine Aubry à l'annonce des résultats. Tous les ministres du gouvernement de Jean-

Marc Ayrault en lice pour ce scrutin ont été élus ou réélus.

Seul bémol à cette victoire du PS, la défaite de l'ancienne candidate socialiste à l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2007, Ségolène Royal, par ailleurs ex-compagne du chef de l'Etat François Hollande, dans la 1ère circonscription de Charente Maritime en raison du maintien d'un dissident du PS. Ce dernier, Olivier Falorni, qui avait reçu entre les deux tours de scrutin le soutien de la compagne de François Hollande, Valérie Trierweiler, a bénéficié du report des voix de la droite et a recueilli 62,97% des suffrages contre 37,03% à Ségolène Royal. « *Ce résultat est celui d'une trahison*

politique » a déclaré Ségolène Royal. Martine Aubry a affirmé qu'Olivier Falorni, exclu du parti, ne pourrait siéger avec le groupe PS à l'Assemblée nationale.

Autre ténor socialiste battu ; Jack Lang, ancien ministre de la Culture (1981-1986), qui a recueilli 49,12% des suffrages dans la 2e circonscription des Vosges face à Gérard Cherpion (UMP) qui en a obtenu 50,88%.

Avec 215 sièges, l'UMP fait face à une défaite acceptable. Les électeurs de droite faisaient face à un choix compliqué. En effet, désireux de voir les partis de leur camp politique s'imposer, ils étaient pourtant opposés à la cohabitation.

« *C'est une victoire nette pour la gauche, c'est une défaite nette pour la droite. Nous allons faire une opposition constructive pour le bien du pays mais tout à fait vigilante* » a déclaré l'ancien Premier ministre (1995-1997) Alain Juppé. « *Une réflexion de fond est indispensable sur ce qui nous rassemble, sur le socle de nos valeurs communes, avant notre congrès (qui aura lieu à l'automne prochain)* » a-t-il ajouté. L'UMP va désormais devoir se recomposer entre un Front national en progression et un centre moribond. Les candidats de l'UMP qui ont affirmé leur opposition à tout rapprochement avec le FN ont réalisé de meilleurs résultats que ceux qui ont pu exprimer une certaine proximité avec certaines de ces idées.

Par exemple, l'ancienne ministre Nadine Morano a été battue dans la 5e circonscription de Meurthe-et-Moselle. Elle a obtenu 44,33% des voix pour 55,67% à Dominique Potier (PS).

Le Front national peut se féliciter de son résultat à des élections législatives dont le mode de scrutin (majoritaire à deux tours) lui est très défavorable. L'élection de 2 députés est un succès pour Marine Le Pen même si celle-ci échoue à 118 voix à obtenir un siège de député dans la 11e circonscription du Pas-de-Calais où elle a recueilli 49,89% des suffrages pour 50,11% des voix à son adversaire socialiste Philippe Kemel. « *Au-delà de mon cas personnel, nous n'avons que des raisons de nous réjouir car nous atteignons dans des dizaines de circonscriptions lors de ce 2e tour de scrutin des résultats spectaculaires, démontrant que les consignes des appareils n'ont été que très peu suivies et qu'une recomposition de la vie politique est en marche* » a

déclaré Marine Le Pen. « Nous sommes seulement 2 à être au parlement alors que nous représentons plus de 6 millions d'électeurs, mais nous y sommes ! » a le nouveau député du FN, Gilbert Collard. La 2e élue est, dans la 3e circonscription du Vaucluse, Marion Maréchal-Le Pen, nièce de Marine Le Pen et petite-fille de Jean-Marie Le Pen, avec 42,24% des suffrages. A 22 ans, Marion Maréchal-Le Pen devient la plus jeune députée jamais élue sous la Ve République. Si le FN reste isolé sur la scène politique, il enregistre une progression et s'est affirmé aux élections législatives, comme au scrutin présidentiel des 22 avril et 6 mai dernier, comme la 3e force politique de France. Le FN n'était jamais parvenu à envoyer l'un des siens siéger à l'Assemblée nationale depuis 1988.

Le scrutin est fatal pour le Mouvement démocrate dont le leader François Bayrou est battu dans la 2e circonscription des Pyrénées-Atlantiques. Il a recueilli 30,17% des suffrages, contre 42,76% à Nathalie Chabanne (PS) et 27,04% à Eric Saubatte (UMP). Le MoDem a obtenu 2 députés : Jean Lasalle dans la 4e circonscription des Pyrénées-Atlantiques (50,98% des suffrages) et Thierry Robert dans la 7e circonscription de la Réunion (66,90% des voix).

Enfin, la gauche a obtenu 8 des 11 sièges réservés au Français de l'étranger, appelés à élire leurs députés pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, l'UMP arrivant en tête dans 3 circonscriptions : la 6e (Suisse, Liechtenstein), la 10e (partie Sud de l'Afrique) et la 11e (Asie-Océanie).

La longue séquence électorale est désormais terminée en France. Forte de la majorité absolue à l'Assemblée, la gauche dirigée par François Hollande et Jean-Marc Ayrault va désormais pouvoir gouverner. Premier objectif : la remise en ordre des finances publiques qui ne peut être différée davantage. Les socialistes ont affirmé qu'ils conduiraient le redressement du pays « *dans la justice et sans austérité* ». Le ministre de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur, Pierre Moscovici a révélé, le 14 juin dernier, que les prévisions de croissance allaient être ajustées. Le ralentissement économique devrait contraindre le gouvernement à annoncer des coupes dans les dépenses

publiques. Le Parlement devrait très rapidement voter un projet de loi de finances rectificative (réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune, relèvement de la fiscalité sur les successions, instauration d'une surtaxe sur les banques et les compagnies pétrolières, aménagement des niches fiscales) qui, selon les prévisions, devrait faire entrer environ 10 milliards € dans les caisses de l'Etat. Un rapport de l'inspection générale des finances a indiqué que l'Etat français devait faire 5

milliards € d'économies chaque année pour redresser les comptes de la nation.

Une chose est sûre. Avec François Hollande à l'Elysée (résidence des présidents de la République français), la majorité absolue à l'Assemblée nationale, la majorité au Sénat, dans la plupart des régions (24 sur 26), des départements et des grandes villes du pays, la gauche française, en position hégémonique, n'a aucun droit à l'erreur.

Résultats des élections législatives des 10 et 17 juin 2012 en France

57,23% (1er tour) et 55,60% (2e tour)

Nuances	Voix	% Exprimés	Nombre d'élus
Front de gauche (FG)	249 525	1,08	10
Socialiste (SOC)	9 420 426	40,91	280
Radical de Gauche (RDG)	538 324	2,34	12
Divers gauche (DVG)	709 409	3,08	22
Europe-Ecologie-Les Verts (VEC)	828 916	3,60	17
Régionaliste (REG)	135 354	0,59	2
Le Centre pour la France (CEN)	113 196	0,49	2
Alliance centriste (ALLI)	123 352	0,54	2
Parti radical (PRV)	311 211	1,35	6
Nouveau Centre (NCE)	568 288	2,47	12
Union pour un Mouvement Populaire(UMP)	8 740 625	37,95	194
Divers droite (DVD)	418 135	1,82	15
Front National (FN)	842 684	3,66	2
Extrême droite (EXD)	29 738	0,13	1

Source : <http://elections.interieur.gouv.fr/LG2012/FE.html>

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.